



Le Bulletin des Jardins Taché



Une initiative de l'Association des résidents des Jardins Taché

Note de la Rédaction :

Cinquante ans d'histoire pour notre association de quartier, c'est beaucoup! Pour en témoigner, nous vous avons préparé un numéro spécial du bulletin qui, au cours des 11 dernières années, nous a permis d'apprendre ou de nous remémorer des éléments du passé qui font de notre quartier ce qu'il est aujourd'hui. Et puis, ne dit-on pas qu'il faut regarder le passé pour préparer l'avenir! Le bulletin est également un moyen simple et efficace d'informer tous et chacun sur les divers dossiers courants de l'association et sur ses activités. Cette information permet de sensibiliser tout le quartier à de nombreuses problématiques auxquelles un quartier urbain entouré de verdure est

régulièrement confronté. C'est probablement cette mobilisation qui a caractérisé l'Association des résidents des Jardins Taché au cours de ces années d'existence.

Le présent bulletin se veut une simple compilation d'articles que nous avons jugés d'intérêt pour le quartier et pour l'association d'un point de vue historique ou en terme des dossiers et activités ayant marqué les Jardins Taché. Bien d'autres textes n'ont pas été inclus, mais d'ici la fin de l'été, tous les bulletins de l'ARJT se trouveront sur le site Web www.jardinstache.ca

Bonne lecture!

Julie Pelletier, Rédactrice

Brève histoire des Jardins Taché (vol. 4, n° 1, mai 2002)

C'est sans doute à Simon Glazer (1902-1983), originaire de St-Charles de Caplan en Gaspésie, que l'on doit le nom de notre quartier. Cet entrepreneur en construction associé aux frères Grégoire, Louis-Jules et Jacques dirigeait les Entreprises Montcalm Inc. Glazer et ses frères Charles (1900-1994, entrepreneur), Adélar (1903-1989, charpentier) et François (1900-1994, menuisier) sont les premiers bâtisseurs de ce quartier résidentiel à la fin des années 1950. « Il fait bon de se nicher aux Jardins Taché », pouvait-on entendre à la radio à l'époque.

Les premières maisons voient le jour sur la rue St-Dominique, ainsi nommée en 1956. C'est aussi cette année-là que les premières fondations et façades de briques rouges ou jaunes sont construites. Des résidents, dont quelques membres des familles Glazer et Grégoire, s'y installent rapidement. D'ailleurs, trois

des filles de la « dynastie » Glazer habitent toujours le quartier. D'autres familles déménagent rues Moncion, St-François, Duguay, Lacasse et Gendron jusqu'au milieu des années 1960. Le côté nord de la rue Laçasse aurait été construit en partie par Charles Glazer, de même que la majorité de la rue Gendron. L'illustration 1, une photographie provenant de la section géomatique du ministère des Ressources naturelles du Canada, présente une vue aérienne du projet immobilier en 1968. On reconnaît le boulevard Taché au sud, en bas de la photographie. À l'ouest (à gauche), plus précisément à l'intersection du boulevard Taché et de la rue St-Dominique, on devine la présence d'un poste d'essence. Ce dernier voisine le populaire restaurant Le Royal Burger, bien connu pour son « drive-in », le premier à Hull (lire à ce sujet l'article d'Alfred Côté, *Bulletin* vol. 1, n° 2).

(Suite...2)



Dans ce numéro :

✿ Brève histoire des Jardins Taché	~ 1-3	✿ Certificats du patrimoine	~ 10
✿ Un alligator au parc Moussette	~ 4	✿ Extraits du mémoire...	~ 11-12
✿ Un monument historique	~ 5	✿ Mot de la présidente	~ 12
✿ L'École Jean-de-Brébeuf	~ 6	✿ Éditorial	~ 13
✿ Entretien sur l'affaire Dasken	~ 7-8	✿ Des gens du quartier	~ 13
✿ Un comité tripartite...	~ 9	✿ Les archives de l'ARJT	~ 14
✿ Une sculpture	~ 10	✿ Des solutions aux problèmes	~ 14

Brève histoire ... (suite de la page 1)

On voit bien sur cette photographie que les rues Ste-Thérèse et Joseph-Baker ne sont pas encore tracées. L'actuel Conservatoire de musique occupe les bâtiments de l'orphelinat. Les Entreprises Dasken Inc. n'ont pas commencé les travaux d'excavation des tours d'habitation projetées sur les terrains vendus par les sœurs dominicaines du Rosaire de l'orphelinat Ville-Joie-Ste-Thérèse aux frères Bourques (Édouard, Bernard et Pierre). Ce que l'on appellera l'Affaire Dasken fera les manchettes des journaux pendant de nombreuses années et mobilisera, de manière particulièrement militante, Lyse Brochu (qui habite toujours dans le quartier) et Renée Joyal, toutes deux membres de l'Association des propriétaires des Jardins Taché (incorporée en 1962). C'est maîtresse Renée Joyal qui obtiendra gain de cause en Cour suprême du Canada, obligeant ainsi la Ville de Hull à respecter le zonage prévu pour ces terrains. Les résidents du quartier verront à la destruction des deux tours dont l'une comptait déjà sept étages sur les seize prévues (voir le *Bulletin* vol. 2, n° 1). Les fondations des constructions sont encore visibles en 1974, comme en témoigne la photographie aérienne de l'illustration 2.

Toujours sur l'illustration 2, on remarque la présence de deux maisons sur le côté ouest de la rue Duguay à l'endroit qui avait été initialement réservé pour une église. Le terrain d'en face, sur le côté nord de la rue Laçasse, devait accueillir une école. Le parc Duguay-Lacasse qui occupait ce terrain a été vendu par la Ville de Hull aux Habitations Bouladier, faisant ainsi disparaître la patinoire du quartier. Sur cette même photographie, les rues Ste-Thérèse et Joseph-Baker ne sont pas visibles. Ces rues verront le jour au début des années 1980.

Sur les deux photographies, on voit aussi plus à l'est (vers la droite), avant l'ancien orphelinat, les bâtiments de l'ancienne ferme laitière Pure-O-Farm, exploitée par Herbert Beresford de 1915 à 1939. Le domaine a été annexé à l'orphelinat en 1939 et a servi de résidence aux sœurs et de crèches. Le domaine accueille aujourd'hui des immeubles en copropriété construits par Reemark à qui l'on doit aussi les résidences jumelées et détachées sur la rue Ste-Thérèse. A la suite de la faillite de cette entreprise en 1984, divers entrepreneurs, dont Percy Gagnon, ont finalisé la construction de la partie sud de la rue Ste-Thérèse. Vers 1985-1986, la fin du projet consiste dans la partie nord de la rue Ste-Thérèse et dans l'ensemble de la rue Joseph-Baker. C'est finalement la Ville qui mettra en marché ces terrains et les vendra à de petits entrepreneurs et à des autoconstructeurs.

La rue du Muguet (initialement appelée rue des Muguets) est bâtie là où se trouvait jadis le vieil hôtel Mousseau, du nom de son propriétaire. L'hôtel a été transformé par le brigadier général William Lawson en une demeure qui est aujourd'hui disparue. C'est l'entreprise Levasseur qui y construira des maisons jumelées au milieu des années 1980.

Si l'on remonte encore plus dans le temps, on découvre que les terrains du quartier appartenaient vraisemblablement à Anna Skead, propriétaire d'un vaste domaine dont le joyau était la somptueuse demeure « Riverview » (transformée en orphelinat puis en l'actuel Conservatoire de musique). Cette demeure abrita une famille nombreuse jusqu'au début des années 1900. Anna Skead avait reçu la propriété en héritage au décès de son père, David Moore, en 1889. Riche marchand engagé dans le

(Suite...3)



Brève histoire ... (suite de la page 2)

commerce du bois, il a construit le magnifique manoir en 1865, sur le lot 7 du rang 3 du canton de Hull. Il avait lui-même reçu ce lot en héritage de son père. Il s'agissait d'une terre de 170 acres, propriété, dès 1808, de David « père » et de Job Moore du Vermont. Ces derniers exploitaient sur ce lot une petite scierie alimentée par le ruisseau qui traverse notre quartier et qui est caché sous la rue Duguay. Ils possédaient aussi un magasin général et une forge. David Moore, fils, était le plus important propriétaire du chemin d'Aylmer (aujourd'hui le boulevard Taché), ayant acquis des Wright les lots 8 et 9 du rang 3.

Vous aurez compris que notre quartier est situé sur la partie la plus au sud du lot 7. Ce domaine était voisin de la ferme Benedict qui occupait le lot 6 du rang 3. L'ancienne maison Benedict de 1840 a été détruite en 1950 au profit du petit

centre commercial à l'est du quartier, avant l'entrée du parc. La Commission de la capitale nationale (alors la Commission du district fédéral) acheta des fils Benedict la majeure partie de la ferme au nord du boulevard Taché pour en faire l'entrée du parc de la Gatineau. La partie sud avait déjà été acquise par le notaire Nérée Tétreau en 1884. Mais ça, c'est une autre histoire.

Jean-François Léger

Cet article doit beaucoup aux ouvrages suivants : Diane Aldred, Le Chemin d'Aylmer, une histoire illustrée (1994) et Gaston R. Lafleur, Val-Tétreau 1920-1990 (1996). Un merci très chaleureux à mesdames Francine Glazer-Bélangier et Rita Glazer-Manseau ainsi qu'à madame Françoise Houle et à monsieur Gérard D'Aoust.



Un alligator au parc Moussette (vol. 7, no 1, août 2005)

Ne vous en faites pas pour l'alligator, c'était il y a longtemps, au début des années 1930, alors que le parc s'appelait non pas Moussette, mais Luna. Et parions que l'impressionnant reptile était sous bonne garde. En fait, il s'agissait d'une attraction d'un « jardin zoologique gratis pour les enfants » où, selon la publicité du journal, on présentait aussi des singes et des ours. Maintenant que j'ai votre attention, laissez-moi vous entretenir de la brève histoire de cet important parc d'attractions, « le plus beau du pays ».

Le parc conservera l'appellation Luna pendant 10 ans, à une époque où, entre les villes de Hull et d'Aylmer, s'égrenaient des perles du monde du divertissement des années folles. Prenons, comme premier exemple de cette effervescence, la boîte de nuit qui se trouvait juste en face du parc, dans l'actuel Conservatoire de musique de Gatineau. Cette chic résidence prendra le nom de Homestead Inn en 1921. Elle sera la première boîte de nuit à ouvrir ses portes sur le chemin d'Aylmer. Imaginez l'affluence constante de jeunes gens dans cet endroit rempli des airs de charleston et de jazz new-yorkais. Imaginez aussi que l'alcool y coulait à flots au moyen d'ingénieux cocktails et pour le plaisir d'un public pour qui le souvenir de la prohibition était encore tout frais.

Rappelons que la prohibition a été levée en 1919 dans la province de Québec et seulement en 1927 en Ontario. Cette dernière province a même fait patienter ses résidents jusqu'en 1947 avant de permettre la vente d'alcool dans les bars. Cela vous donne une idée de la popularité du lieu à l'époque ainsi que de Hull, qu'on surnomme alors le Petit Chicago.

La ligne de tramway de la Hull Electric qui courait le long de l'actuel boulevard Lucerne a joué un rôle déterminant dans le choix de l'endroit pour y construire un parc d'attractions. Construit en 1900, la ligne accélère le développement le long du chemin d'Aylmer et amène la création de nombreux clubs de golf pendant les 25 années qui suivront. C'est finalement en 1925 qu'un groupe d'investisseurs d'Ottawa, de Montréal et de New

York acquiert un terrain de 22 acres en bordure de l'Outaouais et y construit un parc d'amusement. Ce parc, le Luna, portera le même nom que celui de Coney Island à New York, inauguré en 1903.

Quatre hectares entre les lignes de chemin de fer et le chemin d'Aylmer seront consacrés à un stationnement automobile pouvant accueillir 2 000 voitures selon les journaux. Il faut dire que les attractions sont nombreuses. En plus d'une grande salle de thé (sans permis d'alcool - plaisir familial oblige), le parc Luna offre une grande salle pour le patin à roulettes et une salle de danse où se tiennent des marathons de danse qui s'étirent sur plusieurs jours. On y construit aussi un manège de montagnes russes en bois comprenant 10 élévations de différentes hauteurs variant de 20 à 72 pieds. Les plaisirs estivaux comprennent aussi une piste d'auto pour enfants, un carrousel, une plage et un quai offrant un service de bateau-mouche. On y trouve également un jardin zoologique où un alligator partage la vedette avec des lions et d'autres bêtes exotiques.

La grande dépression aura toutefois raison de ces amusements. Le 4 septembre 1935, le parc Luna doit cesser ses activités. Les terrains seront ensuite réaménagés sous la tutelle de l'association municipale de récréation de Hull. Cette dernière démantèlera les attractions tapageuses en vue d'offrir gratuitement l'accès aux salles de danse et de patins à roulettes de même qu'au salon de thé. Les travaux sont parrainés par le maire Alphonse Moussette (à la mairie entre 1936 et 1940 puis de 1949 à 1951). Le parc a depuis connu diverses métamorphoses. Mais cela, c'est une autre histoire.

Jean-François Léger

NDLR : Pour ceux qui s'intéressent à l'histoire locale, je me suis inspiré de deux ouvrages incontournables, à savoir le livre de Gaston R. Lafleur, qui fourmille d'intéressantes anecdotes, ainsi que l'ouvrage signé Diane Aldred, qui est très bien documenté.

Légende de la photographie : Journal du 12 juin 1930



Un monument historique au coeur du quartier (vol 1, no 2, août 1999)

Saviez-vous que le gouvernement du Québec a reconnu dès 1975 le patrimoine architectural de notre quartier en attribuant la désignation de « monument historique » à la maison Riverview, alias le Homestead Inn, alias l'Orphelinat Ville-Joie-Sainte-Thérèse? Cette distinction est rare en Outaouais.

Installé sur les terres de son père venu s'établir dans la région en 1808, le riche marchand de bois David Moore fils érige en 1865 une des demeures les plus somptueuses du chemin d'Aylmer (aujourd'hui le boulevard Taché). L'important manoir de trois étages témoigne de l'opulence de son propriétaire. Après la mort de M. Moore, en 1891, sa fille Anna (épouse d'Edward Skead) s'installe à la demeure et y élève une famille nombreuse. Le domaine est alors un des plus importants du chemin d'Aylmer et compte plusieurs bâtiments secondaires de même qu'un parc.

A la suite d'un revers de fortune des Skead au début du siècle, la demeure reste vacante quelques années. Peu de temps après la Première Guerre mondiale, le manoir accueille la première boîte de nuit du chemin d'Aylmer, le « Homestead Inn ». Son propriétaire, Edgar Mitchell, laissera la réputation de l'établissement, d'abord enviable, se dégrader grandement à la fin des années 1920.

En 1934, l'immeuble acquis par les Chanoinesse des Cinq-Plaies-du-Sauveur se métamorphose en l'Orphelinat Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, aussi connu sous le nom de Ville-Joie-Sainte-Thérèse. Les sœurs dominicaines du Rosaire remplacent les Chanoinesse à la direction de l'établissement en 1941. Après la prise en charge par l'État du réseau de la santé

et des affaires sociales, la maison Riverview est acquise par des particuliers en 1973. Elle est subséquemment reconnue monument historique en 1975 et sauvée de la démolition par le gouvernement du Québec. Elle loge depuis 1987 le Conservatoire de musique de Hull de l'Université du Québec.

D'un point de vue architectural, la maison se distingue par son traitement des élévations avec deux imposants avant-corps couronnés par des pignons de style jacobiens et des gables hollandais. La polychromie rendue par l'utilisation de matériaux variés distingue aussi l'édifice. La maison Riverview sera agrandie à deux reprises, soit dès 1939-1940 par l'ajout d'une chapelle à l'arrière, puis au début des années 1960 lorsqu'un édifice moderne apparaît à l'est au parement s'harmonisant avec la pierre de la demeure. C'est les façades et le hall d'entrée d'origine qui témoignent encore aujourd'hui de la demeure prestigieuse.

Jean-François Léger

Pour en savoir davantage, consulter l'étude de Luc Noppen publiée pour le compte de la Commission des biens culturels dans Les chemins de la mémoire : Monuments et sites historiques du Québec (env.1990-1991), ainsi que Le Chemin d'Aylmer, une histoire illustrée (1994) de Diane Aldred et Val-Tétreau 1920-1990 de Gaston R. Lafleur (1996).



Maison Riverview vers 1885

H. Lawson

L'École Jean-de-Brébeuf à Val-Tétreau (vol. 4, n° 1, déc. 2002)

De 1947 à 1966, le Canada vit un « baby-boom ». La petite ville ouvrière de Hull n'échappe pas à ce phénomène : sa population passe de 43 483 personnes en 1951 à 63 580 en 1971. C'est dans ce contexte que les Jardins Mackenzie-King voient le jour dans les années 1950 et les Jardins Taché, dans les années 1960, au nord du boulevard Alexandre-Taché. Le sud de ce boulevard est déjà habité puisqu'en 1884, le notaire Nérée Tétreau (1842-1911) achète une grande ferme près de l'Outaouais et la divise en lots. Ce secteur prend le nom de Tétreauville, puis de Val-Tétreau.

Le notaire Tétreau y installe une première école en 1886, l'école St-Nérée. En 1893, il fait don d'un terrain et d'une maison pour installer une nouvelle école à Tétreauville, l'école Sainte-Adèle. On construit ensuite la chapelle Notre-Dame-de-Lorette. Finalement, l'école Sainte-Adèle, rebaptisée St-Joseph en 1900, est remplacée par une nouvelle construction en 1915, l'école Duhaut en l'honneur du père Augustin Duhaut. Ce dernier a été commissaire d'école pendant plusieurs années, curé de la paroisse Notre-Dame et desservant de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette à Val-Tétreau. Cette école se trouve toujours sur la rue Bégin, en face de l'église Notre-Dame-de-Lorette (1958).

Étant donné de la croissance considérable de la population du quartier Val-Tétreau, à la suite de la construction des Jardins Mackenzie-King et Taché, l'école Duhaut devient trop petite. En 1960, la Commission scolaire achète de la Cité de Hull un terrain occupé par la Commission des loisirs afin d'y ériger une école de seize classes, au coût de 476 000 dollars. En retour, la Commission scolaire s'engage à permettre aux enfants d'utiliser des salles de récréation ainsi que le terrain de l'école comme parc d'attractions. Cette école ouvre ses portes en 1961-1962 sous le nom de Parc-École Jean-de-Brébeuf et accueille, dans des locaux séparés, des garçons et des filles. En 1966, 473 élèves fréquentent l'école.

Le choix du nom de l'école est intéressant car, à notre connaissance, c'est la seule école de Hull qui rend hommage à un personnage qui est réellement venu dans la région. Jean de Brébeuf, né en 1593 à Condé-sur-Vire (France) et membre de la Compagnie de Jésus, arrive en Nouvelle-France avec Champlain en 1625. On l'envoie à titre de missionnaire chez les Hurons. En 1649, les Iroquois le capturent et le martyrisent. Jean de Brébeuf sera béatifié en 1925, puis canonisé en 1930. En 1926, la ville de Hull érige à sa mémoire un monument dans Val-Tétreau, au pied de la rue Bégin.

En 1980, le haut taux de natalité commence à baisser et le nombre d'élèves passe à 277. Cette baisse du nombre d'élèves affecte particulièrement deux secteurs de la ville : l'Île de Hull et

Wrightville/Val-Tétreau. En janvier 1981, la Commission scolaire entreprend un plan de restructuration dans le but de fermer certaines institutions, dont l'école Jean-de-Brébeuf.

La fermeture possible de la seule école du quartier Val-Tétreau crée un véritable choc chez les parents concernés. Une première réunion regroupant une vingtaine de personnes a lieu en janvier 1981 à notre domicile. Le regroupement pour le maintien de l'école Jean-de-Brébeuf est créé. La première rencontre avec la Commission scolaire Outaouais-Hull (CSOH) a lieu moins de deux semaines plus tard devant une salle bondée. La Commission scolaire prend une décision en mars 1981 : trois écoles fermeront sur l'Île de Hull et dans le quartier Wrightville : Soubirous, Père Arthur-Guertin et Mgr Beaudoin. Deux autres écoles, Reboul et St-Raymond, fermeront quelques années plus tard. La possibilité de voir disparaître l'école crée une nouvelle dynamique. En effet, le comité d'école travaille pour ouvrir une garderie en milieu scolaire (toujours en activité) et une salle des dîneurs pour le midi. Le comité d'école entreprend aussi de faire une beauté à la cour d'école. Grâce à des campagnes de financement (vente d'un livre de recettes, ventes de garage) et avec l'aide de la Pépinière Landry (rue Viger) et de la Ville (pour la partie de la cour lui appartenant), on plante des arbres et on dessine ou installe des jeux dans la cour.

D'autre part, la Commission scolaire réussit à délimiter à nouveau son territoire pour le faire correspondre à celui de la ville, ce qui permet, par exemple, aux enfants habitant les Jardins du Château (sur le territoire de Hull à l'échelle municipale mais sur le territoire d'Aylmer au niveau scolaire) de fréquenter l'école Jean-de-Brébeuf au lieu d'être transportés à une école d'Aylmer. Surtout, les perspectives de construction se réalisent sur les terrains vacants en face de l'école et prennent la forme des Appartements Alexandre, de la coopérative d'habitation et des maisons sur les rues Joseph-Baker et Ste-Thérèse. En fait, l'école devient effectivement trop petite et on doit transporter des élèves par autobus dans d'autres écoles de la ville! Toutefois, en 2002, l'école ne compte plus que 290 élèves.

Nul doute aussi que la qualité de vie du quartier et l'environnement exceptionnel des Jardins Taché, des Jardins Mackenzie-King et de Val-Tétreau devraient attirer un grand nombre de résidents. Dans cette perspective, l'existence d'une école primaire est un atout que Val-Tétreau devrait conserver précieusement.

*Françoise Caron Houle
(Résidente des Jardins Mackenzie-King de 1972 à 1990
et des Jardins Taché depuis 1990)*

Entretien sur l'affaire Dasken avec Lyse Brochu et Renée Joyal (vol.2, n° 1, avril 2000)

Lyse Brochu et Renée Joyal ont toutes deux été au coeur de l'affaire Dasken. Elles sont allées jusqu'en Cour suprême afin de faire respecter par la Ville de Hull ses propres règlements de zonage dans le quartier.

Claude Décarie et Jean-François Léger les ont rencontrées pour le Bulletin.

Bulletin : L'Association des propriétaires des Jardins Taché s'est engagée dès le début dans cette histoire de construction de tours d'habitation, n'est-ce pas?

Lyse Brochu : L'Association s'est formée en 1962 ou 1963 et a demandé un zonage unifamilial pour tout le quartier, ce que la Ville lui a accordé sans problème. Mon mari, Gilles, faisait partie du Conseil. Les gens du quartier ont toujours fait preuve de vigilance pour ce qui se passait dans le quartier. À l'été 1970, j'ai vu des arpenteurs qui travaillaient sur le terrain qui appartenait aux sœurs de l'Orphelinat Ville-Joie-Sainte-Thérèse. Et une bonne journée, j'ai vu que les clôtures de broche avaient été enlevées. Alors, je me suis informée. Bien que tout le monde était sensible à ça, personne n'était au courant.

Le président de l'Association a convoqué une assemblée générale des membres au sous-sol de l'église. L'urbaniste de la ville, M. Beaudry, voulait nous expliquer le projet et, finalement, nous vendre l'idée. Renée Joyal venait d'arriver dans le quartier au 60 de la rue Moncion.

Bulletin : C'est alors qu'on vous a informé qu'il s'agissait d'habitations de luxe dont le quartier tirerait parti.

Lyse Brochu : Oui, oui, c'est ça, de luxe ... Il parlait de 6 tours de 10 et 16 étages. Il venait nous vendre ça.

Renée Joyal : On nous a parlé de court de tennis, de la piscine, etc. On nous disait que cela serait avantageux.

Bulletin : Alors vous étiez présente à cette première réunion.

R.J. : Je me souviens avoir dit à Madame Brochu, « ou bien c'est

légal et on ne peut rien faire, ou ce n'est pas permis et là on peut faire quelque chose ! ». Je suis donc retournée à mon bureau le lendemain matin et j'ai dit, il faut regarder le règlement de zonage et, si ce n'est pas permis, on fera ce qu'il faut faire.

Ainsi, le lendemain, on a constaté que la Ville de Hull avait interprété le zonage de manière à permettre de construire des édifices en hauteur. Une première interprétation ne prévoyait pas de construction en hauteur. Ils (les fonctionnaires) ont demandé à leur conseiller juridique de l'époque, M^e Roy Fournier, une nouvelle interprétation. Curieusement, on pouvait maintenant construire en hauteur sur le terrain qui, à l'origine, appartenait aux Soeurs mais qui a été vendu à Aylmer Holdings, propriété des frères Bourque. Ces derniers ont, à leur tour, vendu à Dasken Entreprises une partie du terrain seulement.

Bulletin : L'Association vous a engagée comme avocate.

R. J. : (Rire) Non, il n'y a pas eu d'honoraires. J'étais résidente du quartier. C'est donc un avocat de l'étude où je travaillais qui nous a informés que, selon lui, bien que l'on n'était pas certain, nous pourrions avoir gain de cause. Lorsqu'il est question d'interprétation, c'est toujours incertain.

Bulletin : L'Association a donc mis la Ville de Hull en demeure ?

R. J. : On a déposé une action en nullité en première instance à Hull. Et ce sont les permis de construction, basés sur l'interprétation du règlement de zonage, qui ont été le sujet de l'action en nullité. Le juge Paul Ste-Marie nous a donné raison mais, en appel à Montréal, on a perdu.

Bulletin : Les travaux de construction ont repris ?

L. B. : Et comment! Le jour, le soir, ce qui était inhabituel. Une permission spéciale avait été accordée. Un genre d'intimidation. Mais on a réagi très vite. On a demandé à la Cour suprême la permission de porter la cause en appel. Celle-ci nous l'a accordé et a décidé d'entendre la cause d'urgence.

(Suite...8)



© Le Droit



Dasken 1972-73

Entretien sur l'affaire Dasken... (Suite de la page 7)

R. J. : La cause inscrite le 1^{er} juin 1971 a été entendue les 19 et 20 octobre. La décision a été rendue le 20 décembre de la même année. C'est très vite ça.

Bulletin : Où en sont-ils alors avec leur construction ?

L. B. : Un bâtiment de 2 étages et un autre de 7 étages.

Bulletin : Mais l'histoire est plus compliquée que cela, n'est-ce pas ?

L. B. : En effet, on doit mentionner premièrement le bill (projet de loi d'intérêt privé). La Ville de Hull présente donc à Québec un bill privé pour légaliser rétroactivement le changement de zonage.

Bulletin : C'est bien étrange.

R. J. : Et comment! C'était tellement inhabituel que pour la première fois, le Barreau du Québec a délégué un représentant au comité des bills privés. Ça leur semblait tellement aberrant de légaliser rétroactivement un changement de zonage.

Bulletin : Étrange acharnement.

L. B. : A Québec, pour la présentation, tout le monde était là. Gilles Rocheleau, conseiller, était là, le maire, d'autres conseillers! Rocheleau était un de ceux qui nous appuyaient.

Bulletin : Et votre conseiller du quartier.

L. B. : Ah! Il était contre nous. C'était le directeur de l'école, M. René Villeneuve. Il était tellement contre nous qu'il nous a même traités d'hystériques dans un article de journal.

Bulletin : Un bill privé doit être présenté par un député. Qui a présenté le bill ?

R. J. : Mark Assad, qui était député de Papineau, je pense. Pas même du comté. Un libéral, et le gouvernement était libéral. Mais le bill a été rejeté. Un député libéral a même voté contre : M. Guy Bacon. Naturellement, tous les créditistes, toute l'union nationale et les péquistes ont voté contre. Les autres libéraux ont voté pour, mais comme plusieurs étaient sortis juste avant le vote, ne voulant pas voter. Il a été défait.

Bulletin : Le bill n'est pas passé, les libéraux ne voulaient pas que ça passe?

R. J. : Claude Ryan, alors rédacteur en chef du Devoir, a même écrit un éditorial sur Dasken.

Le jugement de la Cour suprême est simple. Le règlement de zonage ne permet pas l'émission des permis qui ont été accordés à Dasken. Donc nous révoquons, nous annulons les permis. Et tout ce qui a été construit en fonction de ces permis doit être démolit. L'Association a perdu mais moi, comme contribuable, j'ai gagné. On avait prévu le coup, c'est pourquoi la poursuite a été présentée aux deux noms. L'Association n'était pas en mesure juridiquement de contester le permis de la Ville de Hull, mais moi oui. La Cour suprême a donné à Dasken 6 mois

pour démolir et, après ce délai, Renée Joyal pouvait détruire les édifices.

Bulletin : Mais c'est pas terminé, n'est-ce pas? Il y a eu un référendum sur un changement de zonage après le jugement rendu par la Cour suprême.

L. B. : Pour clore le tout, la Ville a encore décidé de changer le zonage rétroactivement, selon la procédure normale : annonce, zone contiguë, etc. Les commerces étaient favorables, comme le I.G.A. par exemple, situé à l'époque sur le coin où la Librairie du Parc est maintenant installée. Alors, les référendums devaient être gagnés en nombre et en valeur. Dure lutte que nous avons gagnée!

R. J. : A l'hiver, le Conseil municipal a cherché l'appui des résidents de toute la ville de Hull par une consultation populaire pour modifier le zonage. Nous avons présenté une action en nullité par l'entremise d'un résident du quartier, le dentiste Roland L'Arrivée, et deux autres résidents de la ville. C'est le sénateur Pierre Debanné qui a plaidé pour nous. Il n'était pas sénateur à l'époque. Il était député. Le jugement a été rendu par le juge Chevalier, et la démarche a été jugée illégale.

Bulletin : Incroyable, cet acharnement! Mais revenons à la démolition. Elle a bien eu lieu. Comment cela s'est-il passé?

R. J. : Dasken a déclaré faillite. Et six mois s'étant écoulés, je pouvais démolir. Il me fallait un permis. Chaque jour, la ville mettait des embûches, naturellement. Finalement ils me l'ont donné. Mais personne ne voulait démolir. On a dû faire venir quelqu'un de Rouyn-Noranda, un monsieur Guertin. Mais ce n'est pas tout! J'ai reçu une demande d'injonction me demandant de prouver que j'étais solvable et que je pouvais payer.

Bulletin : Qui dépose l'injonction?

R. J. : Des gens du quartier. Je suis devant les tribunaux et tout est arrêté. Et je continue à payer les frais de démolition. C'a été entendu par le juge Boucher et rejeté. Moi j'avais 24-25 ans. Mon père me cautionnerait si besoin était. Il y avait aussi le dentiste Roland L'Arrivée. Enfin, le juge n'a même pas demandé si j'étais solvable. Il a confirmé la validité du permis de démolition.

L'entrepreneur en démolition n'avait jamais été accueilli avec autant d'enthousiasme. Accompagné à partir de Chelsea et reçu par une foule sur la rue St-François!

Bulletin : On vous a aussi offert de l'argent Madame Joyal n'est-ce pas ? Et Madame Brochu, vous avez reçu des menaces voilées. Quelle conclusion tirez-vous de cette affaire?

L. B. : Le vieux dicton « You can't beat City Hall! » a été écrasé par un groupe de citoyens solidaires.

Un comité tripartite pour le domaine de la Ferme Moore (vol.5,n° 1, avril 2003)

En avril 1993, plus de 200 personnes prenaient connaissance de deux concepts de mise en valeur du domaine de la Ferme Moore et des terrains publics adjacents, présentés par la Ville de Hull et la Commission de la Capitale nationale (CCN). Depuis 1990, le plan d'urbanisme de la Ville de Hull indique une construction possible de 1 000 à 2 000 logements sur les terrains à l'ouest du Centre de détention de Hull.

En juin 1992, la ville annonce un projet de 650 logements, dont 150 situés au nord de la rue Lacasse et 500 sur les terrains de la Ferme Moore. L'Association des Propriétaires des Jardins Taché (ancien nom de notre Association) présente un mémoire aux autorités et prend position pour un développement résidentiel de « faible densité ». L'Association demande que la construction du côté des Jardins Taché soit de type unifamilial isolé, appuie un projet de corridor récréatif qui traverserait la Ferme Moore, demande de protéger les terres boisées et humides et propose que la Ville crée un comité tripartite d'aménagement.

En octobre 1993, la firme de consultants Biancamano-Bolduc (BB) présente un rapport final qui reprend à peu près les points demandés par l'Association (terrains protégés, corridor, développement résidentiel limité). Le nombre d'unités d'habitations proposé est de 271 dans le secteur de la rue des Jonquilles et de 22 unifamiliales isolées dans la zone des Jardins Taché. L'Association appuie le rapport de BB en novembre 1993, mais ni la Ville ni la CCN n'en viennent à une entente.

Au cours des 10 dernières années, même si le Plan de zone n'a pas été mis en œuvre, des changements sont survenus aux Jardins Taché. Mentionnons notamment la vente, par la Ville, de neuf terrains sur la rue Lacasse nord ainsi que la construction d'un bassin de rétention des eaux du ruisseau Moore par la Ville. En outre, en septembre 2001, durant une réunion du Conseil d'administration de l'ARJT, deux projets sont présentés à brûle pourpoint. Premièrement, la CCN désire faire une demande de changement de zonage pour élargir les limites de la zone 232 (au nord de la rue du Muguet et à l'ouest de la rue St-Dominique) afin d'y construire 23 maisons unifamiliales isolées, de part et d'autre d'une rue centrale et, deuxièmement, la Maison Mathieu Froment-Savoie indique qu'elle a une entente de principe de la Ville lui permettant de construire éventuellement un nouveau local au nord de la rue Lacasse, dans le prolongement de la rue Duguay, sur les terrains boisés.

Le Conseil décide alors de refuser de traiter les dossiers à la pièce et demande plutôt l'établissement d'un comité tripartite (Ville, CCN et ARJT) afin de discuter d'une façon globale du domaine de la Ferme Moore et des terrains publics adjacents. Le nouveau conseiller de Val-Tétreau, Lawrence Cannon,

appuie la demande de l'ARJT et voit à la mise sur pied d'un comité tripartite de travail - une « première » pour la nouvelle ville de Gatineau - composé de deux représentants de chaque organisme. Le comité se réunit quatre fois entre octobre 2002 et mars 2003, et un rapport d'étape est préparé en mars 2003. Ce rapport a été présenté aux membres de notre Association le 2 avril.

L'objectif du comité tripartite était de discuter de l'utilisation des terrains du domaine de la Ferme Moore et des terrains publics adjacents dans leur ensemble et de recommander un zonage approprié à la nature des terrains et à leur valeur de préservation ou à leur potentiel de développement résidentiel.

Neuf « zones » occupent cet espace. Le comité a divisé ses recommandations en deux parties :

- a) zones à vocation publique (préservation, espaces verts ou parc)
- b) zones à vocation résidentielle.

Pour les zones à vocation résidentielle, un développement est proposé au nord de la rue du Muguet et à l'ouest de la rue St-Dominique. La seconde option est le *statu quo* qui pourrait entraîner la construction de 39 logements. Enfin, l'option 3 propose une vocation résidentielle mais de moindre densité que dans l'option 2 (23 maisons). Par contre, la construction de 23 maisons unifamiliales détachées, de part et d'autre d'une rue centrale, exigerait un changement de limites de la zone. Il s'agit de l'option préférée des représentants de la Ville et de la CCN. La construction du corridor récréatif est recommandée, de même que la citation de l'écurie de la Ferme Moore en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

En avril 2003, nous avons abordé la première étape d'un processus qui s'étendra probablement encore sur une autre année. J'ai confiance que l'approche de ce dossier sera, cette fois-ci, faite d'une manière globale et démocratique et que des résultats satisfaisants pour les trois parties en sortiront de façon à « harmoniser les milieux naturels et habités », comme le veut une des directions stratégiques de la Ville.

Françoise Houle



Certificats du patrimoine (vol. 9, n° 1, mai 2007)

Le samedi 10 février 2007, des citoyens ont été honorés pour avoir mis en valeur l'histoire et le patrimoine de la région. M^{me} Françoise Houle, secrétaire de l'Association des résidents des Jardins Taché, était parmi les récipiendaires célébrés. Françoise a reçu des mains du président de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, Simon Racine, un Certificat du Patrimoine pour sa contribution exceptionnelle dans le dossier de la préservation de la ferme Moore.

Au cours de cette cérémonie, M. Racine a indiqué que l'on commence à reconnaître la protection du patrimoine local, du moins à Gatineau, la Ville soulignant maintenant les efforts faits dans les ex-villes pour protéger le patrimoine bâti.

Voici le texte de remerciement préparé et lu par Françoise durant la cérémonie :

« Un travail de préservation comme celui du domaine de la Ferme Moore a occupé beaucoup de monde sur une période de 13 ans. D'abord l'ARJT, qui a persévéré pendant toutes ces années. J'ai été remerciée abondamment mais je voudrais souligner le travail de notre ancien président, Eric Sevigny, surtout au sein du comité tripartite. Je voudrais aussi souligner l'appui de la CCN. »

Dans les dernières années, un regroupement d'associations du secteur a vu le jour : merci en particulier aux résidents du Château et du Manoir des Trembles et aux voisins de la ferme Moore Jardins. Aucun résultat n'aurait été possible sans le soutien des conseillers municipaux, en particulier Lawrence Cannon, conseiller de Val-Tétreau, et Simon Racine, du Comité consultatif d'urbanisme. Les efforts de toutes ces personnes ont permis de préserver un des lieux de mémoire les plus importants de notre ville. »

Encore une fois, nos plus sincères félicitations à toi, Françoise! Bravo pour ta vision, ton excellent travail et surtout ta ténacité! La ferme est plus belle que jamais et elle donne encore plus de valeur à notre quartier déjà très beau!!

Conseil d'administration de l'ARJT



Une sculpture pour l'affaire Dasken! (vol. 2, n° 1, avril 2000)

Je me souviens de la première fois où j'ai entendu parler de l'affaire Dasken. Je vous raconte l'anecdote. C'était il y a quatre ans avant mon arrivée dans le quartier. C'est en annonçant mon déménagement aux Jardins Taché à un ami artiste qu'il m'a parlé de la sculpture de Luc Paris dans le parc Ste-Thérèse. Il m'a expliqué qu'il s'agissait d'un monument à la mémoire d'une lutte épique des résidents contre de puissants bâtisseurs. Je me souviens de ses mots : « L'affaire Dasken, tu connais ça! C'est toute une histoire... ». Maintenant, que je connais l'incroyable affaire Dasken, j'ai pris en affection cette sculpture qui m'a éveillé à l'histoire de mon nouveau quartier.

J'ai fait depuis un peu de recherches au sujet de la sculpture. Je sais maintenant qu'elle a été érigée en 1992. Il s'agissait d'une initiative du maire Légère, je crois. Il a écrit à son sujet un article intitulé « Dasken : un fait à se rappeler pour en tirer des leçons » [Le Régional (17 octobre 1990)]. Je lui cède la plume.

« Bon gré, mal gré, l'affaire Dasken est un épisode célèbre de l'histoire de Hull, sinon même de toute l'histoire de l'urbanisme. Les événements qui l'ont ponctuée sont consignés pour mémoire dans les annales judiciaires et sur les coupures de presse. Dasken est aussi un cas étudié sous toutes ses facettes dans des cours d'urbanisme. Nous lui dédions un monument qui rappellera à tous ceux et celles appelés à réaliser des projets de construction chez nous de salutaires leçons sur les vertus et les

exigences du processus démocratique. Chacun et chacune en fera une lecture différente. Question de point de vue évidemment.

Le monument sera réalisé par un jeune artiste qui a vécu l'événement Dasken et dont les parents vivent encore dans les parages. Il serait trop facile de couvrir le sol et de faire semblant d'oublier ou encore de camoufler délibérément la réalité. Ce qui s'est passé sur ce site n'a rien, mais vraiment rien d'une banalité.

Profitons de cette réflexion sur Dasken pour se demander quel mobilier urbain on veut ou qu'on devrait avoir dans notre ville. Construisons des monuments à notre histoire. (...) Qui n'a pas de manière de la rappeler prive les générations futures des leçons de l'histoire nécessaire pour construire un monde meilleur pour nous et nos enfants.»

Bien dit, vive l'art et la mémoire!

Jean-François Léger



Sculpture de Luc Paris

Extraits du mémoire présenté par l'ARJT sur le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée (vol.3,n° 2,septembre 2001)

L'Association a suivi avec attention, durant plusieurs années, l'évolution du projet de construction de l'axe McConnell-Laramée puisque le tracé proposé pour la route qui traversera le parc de la Gatineau est situé à quelques centaines de mètres de nos maisons. Notre Association, comme tant d'autres regroupements de citoyens et associations de quartier au Québec et au Canada, a un parti pris pour l'environnement. Les gens de notre région, tout âge confondu, jouissent, 12 mois par année et ce, depuis des décennies, des multiples bienfaits du secteur du parc de la Gatineau sur lequel le projet autoroutier va empiéter. Il est donc impératif que la nature présente dans ce secteur du parc de la Gatineau et aux abords de celui-ci soit préservée à tout prix : nous croyons que notre génération et les générations futures doivent pouvoir continuer à fréquenter ces lieux paisibles, de plus en plus rares en milieu urbain. Les promesses et les efforts de renaturation et de reboisement sont louables, mais n'est-il pas préférable et souhaitable pour le ministère des Transports d'agir en bon citoyen et de réduire au minimum, et ce, par tous les moyens, les torts que le projet pourrait causer à l'environnement?

La position officielle de notre Association concernant l'ensemble du projet de construction de l'axe McConnell-Laramée se résume ainsi :

- Tout n'a pas été fait pour minimiser l'effet du projet de l'autoroute sur le milieu naturel et le milieu urbain.
- Nous nous opposons à la destruction d'un milieu naturel pour des raisons de complaisance, de facilité et d'économie alors que d'autres choix existent.

- Nous croyons qu'il faut respecter la nature qui existe déjà plutôt que de réparer les dommages par un reboisement postérieur.
- Nous tenons à ce que l'intérêt des citoyens vivant en bordure de cet axe routier passe avant l'intérêt des automobilistes qui emprunteront cette route. Nous souhaitons que le projet proposé soit ramené à une échelle plus humaine. Pour ce faire, nous proposons que la vitesse maximum sur l'axe routier soit limitée à 70 km à l'heure, comme c'est le cas pour d'autres portions de cette même autoroute, notamment à Aylmer.
- De plus, nous sommes contre toute proposition qui aurait pour but de permettre la circulation de camions lourds sur cet axe.
- Nous croyons que le tracé de la route devrait être plus au nord, près de l'emprise des lignes de l'Hydro-Québec, de façon à moins saccager le parc et à éloigner la route au maximum des secteurs habités.
- Nous jugeons importants que les sentiers récréatifs dans le parc de la Gatineau et aux abords, situés de part et d'autre de l'axe routier projeté, ne soient pas scindés en deux, mais bien reliés par un passage sécuritaire afin que les citoyens de la région puissent continuer d'en profiter.
- Et, enfin, nous nous opposons fortement à ce que la Commission de la capitale nationale profite de l'occasion pour aménager des bretelles d'accès à la promenade du Parc de la Gatineau à partir de l'axe routier.

(Suite... 12)



Mot de la présidente (vol. 10, n° 2, déc. 2008)

Chers résidants des Jardins Taché,

En cette fin d'année 2008, permettez-moi de faire une mise à jour des dossiers ayant occupé l'ARJT dans les derniers mois et qui continueront de le faire au courant de 2009.

La Commission de la capitale nationale (CCN) a donné son aval au réaménagement des entrées et des sorties de la Promenade de la Gatineau. La firme d'ingénieurs conseils CIMA+ a pour sa part remis son rapport final à la Ville sur les travaux jugés nécessaires sur les boulevards Lucerne et Taché. Le projet est inscrit au Plan triennal d'immobilisations (PTI) ultérieur à 2009. Cela signifie qu'il est dans la liste des projets qui pourraient être inscrits au PTI 2010-2013, si cela est accepté au budget de novembre 2009.

La prochaine étape consiste donc à présenter le projet au comité plénier de la Ville d'ici juin 2009 pour faire débloquer les fonds nécessaires pour l'exécution des plans et devis du projet. Grâce aux plaintes de citoyens et au travail acharné de l'ARJT et du conseiller municipal Alain Pilon, le conseil municipal a voté le 18 novembre dernier pour l'installation d'enseignes interdisant le stationnement durant la période hivernale sur la rue Saint-Dominique, du côté est, d'un point situé à 13 mètres au nord du boulevard Taché jusqu'à la rue Gabriel-Lacasse, et ce, du 1^{er} décembre au 1^{er} avril. Pour ce qui est de la rue des Orchidées, le stationnement sera limité à une période de 2 heures des deux côtés de la rue, du lundi au vendredi de 7 h à 12 h.

Le 11 décembre, une rencontre organisée par la CCN a eu lieu avec les associations de résidants entourant la Ferme Moore afin

de les informer des démarches entreprises pour lui trouver une vocation. L'objectif de la CCN est de retourner, au printemps 2009, en appel d'intention mieux ciblé pour l'occupation du Domaine de la Ferme Moore. On se rappellera qu'il y avait eu un appel d'offres en 2006 et que cela n'avait abouti à rien.

La CCN a mentionné que quatre types de projets pourraient avoir du potentiel :

- Économusée du cheval incluant un centre équestre
- Centre de ressourcement et de santé
- Base de plein air urbaine et centre d'entraînement d'athlètes
- Centre d'intégration d'une clientèle handicapée avec production horticole et marché public

La CCN est consciente qu'il faudra respecter la vocation patrimoniale des lieux et protéger le paysage au sud de la Ferme; agrandir le territoire à proposer pour les projets par le plateau situé au nord des bâtiments; permettre des activités dans cette partie; faire un accès par le prolongement du boulevard des Trembles et construire un stationnement en arrière des bâtiments.

La CCN espère pouvoir faire un appel de déclaration d'intérêt au printemps 2009. Des annonces seront publiées dans les quotidiens, mais aussi dans des revues spécialisées reliées aux domaines des quatre types de projets proposés.

Annie Drzymala, Présidente de l'ARJT

Extraits du mémoire... (suite de la page 11)

La vraie solution au lien routier est-ouest en Outaouais ne réside pas dans l'acheminement de la circulation à travers des quartiers résidentiels du centre-ville. Les solutions plus contemporaines aux problèmes routiers consistent à contourner les zones habitées plutôt qu'à les traverser, et nous déplorons vivement la propension incorrigible du ministère des Transports du Québec à couper au plus court à travers cités et villes pour remédier à court terme et aux plus bas coûts (financiers, s'entend) au manque de planification du passé. Nous espérons vivement que cette audience du BAPE fera évoluer de tels dossiers dans une direction plus contemporaine et humaine des problèmes interrégionaux du transport.

Nous répétons ici nos recommandations :

1. Que la vitesse soit limitée à 70 km à l'heure pour la portion entre la rue Laramée et le chemin de la Montagne de l'axe McConnell-Laramée et que la circulation lourde soit interdite

entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne. Seule la circulation locale de camions légers et d'autobus devrait être tolérée.

Que le tracé du tronçon entre la rue Laramée et le chemin de la Montagne soit le tracé #2 [plus au nord] plutôt que le tracé #1 [plus au sud].

Que les sentiers récréatifs ne soient pas scindés en deux.

Que la demande de la Commission de la capitale nationale de construire des bretelles d'accès à la promenade du parc de la Gatineau soit rejetée. En lieu et place, que l'option d'aménager un carrefour giratoire avec passage pour piétons et bicyclettes soit examiné à nouveau et que l'entrée du parc de la Gatineau sur le boulevard Taché soit réaménagée.

Rédaction du mémoire : Pierre Larabie Directeur ; Francoise Houle Directrice ; Jacques Lacasse Vice-président

Éditorial (vol. 2, n° 2, août 2000)

Êtes-vous tannés d'expliquer aux chauffeurs de taxi d'Ottawa où se trouve les rues Lacasse, Moncion et Joseph-Baker? C'est toujours à recommencer : à droite au Dairy Queen puis c'est la troisième à gauche. Faites attention, il y a des enfants! Je les entraîne un à un.

Mon truc le plus récent pour qu'ils retiennent l'endroit - sait-on jamais, il m'arrivera peut-être de tomber sur le même chauffeur deux fois - c'est de leur raconter l'histoire du nom de ma rue. J'ai pensé partager mon truc avec vous, d'ouest en est, du nord au sud :

- rue du Muguet - suit le thème du secteur du Château pour nommer les rues encore plus à l'ouest telles que des Dahlias, des Jonquilles, des Narcisses, des Capucines, etc. (Adopté en 1986, officialisé en 1995)
- boulevard Alexandre-Taché - Mgr Alexandre-Antonin Taché (1823-1894), o.m.i., premier archevêque de Saint-Boniface, Manitoba (Officialisé en 1985)
- rue Saint-Dominique - Saint-Dominique, prédicateur castillan (v. 1170-1221). Il fonda l'ordre des prêcheurs ou dominicains (Adopté en 1956, officialisé en 1985)
- rue Lacasse - Gabriel Lacasse (1919-1974), échevin du quartier 1 (Tétreault) de 1953 à 1964. Deux de ses enfants habitent le quartier, dont un sur cette rue (Adopté en 1956, officialisé en 1985)
- rue Moncion - Thomas Moncion (1890-1977), échevin du quartier 1A (Wrightville) de 1930 à 1932 puis maire de 1955 à 1959 (Adopté en 1956, officialisé en 1985)

- rue Duguay - Émile Duguay, échevin du quartier 1A (Wrightville) de 1941 à 1944 (Adopté en 1958, officialisé en 1985)
- rue Joseph-Baker - Joseph Baker (? - 1971), échevin du quartier 1 (Val-Tétreau) de 1934 à 1944 (Officialisé en 1985)
- rue Sainte-Thérèse - Thérèse de Jésus, dite d'Avila (1515-1582), carmélite et mystique espagnole (Officialisé en 1985)
- rue Saint-François en hommage à François Tremblay, pionnier de Val-Tétreau, membre fondateur de l'Orphelinat Sainte-Thérèse et « un de ceux qui ont travaillé le plus fort pour avoir la prison à Val-Tétreau » (Résolution 17. 1938-12-05 à la suite de la suggestion des religieuses des cinq Plaies, directrices de l'Orphelinat Sainte-Thérèse) (Officialisé en 1985)
- rue Gendron - Ferdinand Ambroise Gendron, maire de 1902 à 1904 et député libéral provincial du comté de Hull de 1904 à 1912 (Adopté 1953, officialisé en 1985).

Les renseignements présentés ci-dessus proviennent de la publication du Bureau du greffier de la ville de Hull, *En l'honneur de ... Origine des noms de rues, parcs et places publiques de la ville de Hull*, Louise Bisson, 1995.

Jean-François Léger

Des gens du quartier honorés au Gala Hommage (vol. 9, n° 3, déc. 2007)

Le dimanche 25 novembre a eu lieu le Gala hommage 2007, organisé par la Commission « Gatineau, Ville en santé » de la Ville de Gatineau. Le Gala vise à souligner l'apport d'individus et d'organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens gatinois. L'ARJT avait soumis les candidatures de deux papas du quartier qui ont mené le dossier de la revitalisation de la cour du Parc-école Jean de-Brébeuf et ont réussi à amasser plus de 235 000 dollars dans le cadre du projet « En tête de peloton ».

Alain Chénier et Marc Villeneuve ont été honorés dans le cadre du Gala hommage pour leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie des élèves en rendant la cour d'école plus attrayante, sécuritaire et axée sur le sport. Félicitations et merci mille fois pour votre bon travail!

Des solutions aux problèmes du boulevard Alexandre-Taché (vol. 9, no 1, mai 2007)

Les problèmes de circulation et de sécurité rencontrés sur le boulevard Alexandre-Taché, en particulier entre les boulevards St-Joseph et St-Raymond, sont multiples. Depuis plus d'un an, l'ARJT en a fait sa priorité. Dans leur rapport, deux de nos membres, Annie Drzymala et Steven Desjourdy, soulignent et illustrent les problèmes rencontrés aux endroits suivants :

- intersection de la promenade de la Gatineau, du boulevard Alexandre-Taché et rue Bégin
- intersection de la petite rue St-François et du boulevard Alexandre-Taché
- intersection de la rue St-François et du boulevard Alexandre-Taché
- intersection de la rue Boudria et du boulevard Alexandre-Taché
- école Jean-de-Brébeuf du côté sud du boulevard Alexandre-Taché
- Intersection du boulevard Lucerne et de la rue Boudria.

La présence ou l'absence de feux de signalisation, les rues désaxées, les trottoirs trop étroits ou absents, les panneaux de signalisation absents, les limites de vitesses variables selon que l'on se trouve dans l'ancienne ville de Hull ou dans Aylmer, les corridors de sécurité dangereux pour les écoliers sont quelques-uns des problèmes répertoriés et

décrits aux autorités municipales et scolaires.

Le maire et le conseiller municipal ont été invités en septembre 2006 à parcourir à pied la zone limitrophe de l'école pour constater quelques-uns des dangers encourus par les écoliers et les piétons. On commence à prendre des mesures. La Ville de Gatineau a annoncé qu'elle allait synchroniser les feux de circulation sur un tronçon de 10 kilomètres le long du boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Montcalm et la marina d'Aylmer. Depuis la fusion en 2002, ces feux n'avaient pas été ajustés et fonctionnaient toujours selon les règles des anciennes villes.

Les services d'ingénierie de la Ville a repris quasi textuellement le rapport de l'ARJT et l'a confié, le 7 février dernier, à une firme d'experts conseils, Cima Plus. Cette firme a cinq mois pour présenter un rapport sur les solutions à envisager pour résoudre les problèmes susmentionnés. L'ARJT, de concert avec le conseiller municipal Alain Pilon, s'attend à ce que les sommes nécessaires à la mise en place de solutions soient inscrites au prochain Plan triennal d'immobilisations (2008-2010) de Gatineau. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Françoise Houle



Les archives de l'Association des résidents des Jardins Taché (vol. 10, n° 1, mai 2008)

Les archives de l'ARJT ont été versées le 7 janvier dernier à la Section de la gestion des documents et des archives de la Ville de Gatineau. Le grand public peut avoir accès à ces documents en visitant le Centre d'archives de la Ville de Gatineau, situé à la Maison de la Culture de Gatineau. Un inventaire décrit le Fonds de l'ARJT, qui compte 1,32 mètre de documents textuels et environ 15 plans.

À noter que l'Association des propriétaires des Jardins Taché a été fondée en juin 1959, soit il y a près de 50 ans. Le nom de l'Association a été changé pour l'Association des résidents des Jardins Taché en 2001. Les deux plus

importants dossiers qu'a menés l'ARJT au cours de son histoire ont été l'Affaire Dasken, dans les années 1970, et la préservation de la Ferme Moore, dans les années 1990 et 2000. Un grand nombre de questions de proximité ont aussi été traitées au fil des ans.

Merci à ceux et celles qui ont préservé les documents de l'ARJT dans leur sous-sol, leur garage ou leur bureau. Si d'autres personnes possèdent de tels documents, je vous invite à communiquer avec moi à admin@jardinstache.ca

Francoise Houle

Secrétaire du conseil de l'administration de l'ARJT

